

MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT

34480

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Date de la convocation 02/07/2026	Séance du 6 juillet 2026			
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 10 Votants 13 Secrétaire de séance : RATAJCZAK Nicole	DURAND Anne	x		
	PARENTINI Laurent		x	
	RATAJCZAK Nicole	x		
	HOULES Brice	x		
	BOUDON Maguelonne		x	DURAND Anne
	ANDRE JérémY	x		
	PANELLE Aurélie	x		
	LEVIEUX Jean-Luc	x		
	JONES Sarah	x		
	VERZILLI Daniel		x	DAUFRESNE Tanguy
	BOREL Véronique	x		
	DAUFRESNE Tanguy	x		
	MARIN Frédérique		x	THIRIEZ Rodolphe
	THIRIEZ Rodolphe	x		
	DION Benjamin		x	

2026043 - CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil municipal de Viols-le-Fort,

Vu les art L2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ; que ces commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux et qu'il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. La composition et le nombre de membres dans chaque commission est fixé par l'assemblée.

Il est précisé que les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la création et la composition conformément au tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260706-2026043-1-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026



Commission	Objet	Nombre de membres	Membres
Agriculture & Écologie	- Travailler sur le projet de souveraineté alimentaire - Développement d'une agriculture nourricière - Construction d'un atlas de la biodiversité en partenariat avec le CEN - Implantation et suivi d'une oliveraie communale - Préparation de la journée citoyenne de nettoyage sur la commune	5	Anne DURAND Laurent PARENTINI Sarah JONES Rodolphe THIRIEZ Tanguy DAUFRESNE
Culture Associations Sport Affaires Scolaires Jeunesse Accessibilité Social Prévention médicale	- Préparation et organisation des différentes festivités organisées, ou pas, par la commune - Étude des demande de subventions des associations - Liaison avec les associations - Liens avec les écoles, avec le personnels scolaires et périscolaires - Liaisons avec l'ALSH Les Santolines et suivi de leurs activités (organisation et suivi des réunions)et se charger du suivi des échanges - Suivi du CTG de la CAF - Mise en place d'un référent social : mise en place l'aide devoir, proposition d'un lieu pour les jeunes, mise en place d'un portage de repas pour les aînés et d'une navette pour les médicaments	6	Anne DURAND Véronique BOREL Jérémy ANDRÉ Daniel VERZILLI Aurélie PANELLE Frédérique MARIN
Urbanisme Voirie Bâtiments Patrimoine Historique	- Dossiers urbanisme (permis, divisions parcellaires, déclarations travaux...) - Révision / modification du PLU - Délimitation / finalisation du PDA - Entretien des routes/voies/chemins - Entretien des bâtiments - Lien avec le personnel technique : suivi des travaux, entretien espaces verts - Suivi des OLD	6	Anne DURAND Maguelonne BOUDON Brice HOULES Nicole RATAJCZAK Jean-Luc LEVIEUX Benjamin DION

Pour extrait conforme,
 La Maire,
 Anne DURAND

Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

